



## TARIFS APPLICABLES

Montant des frais d'agence :

€ 7500 TTC de 0 à € 75000

10% TTC de € 75000 à € 250000

8% TTC de € 250000 et au-delà

Prestations diverses sur demande et devis

Tous les prix de nos biens sont affichés en honoraires d'agence inclus

« Non détention de fonds » : pour notre activité de transaction on ne peut recevoir ni détenir aucun fonds

Article 94 du décret nr 72-678 du 20/07/1972